



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

Féchy, le 28 novembre 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

**Au sujet du préavis municipal N° 7/2022 relatif au
règlement du personnel communal**

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres,

La Commission de gestion et des finances (COGEFIN), composée de Monsieur Tobias MEYER, président, Mesdames Esther GAILLARD et Christine KAESERMANN, Messieurs François MOLLIEUX, Thomas VON ARX et Rolf WEBER, membres, et Messieurs Laurent BESSO et Philippe HAHN, suppléants, s'est réunie le 28 novembre 2022 afin d'étudier le préavis municipal N° 7/2022. Était excusé, Monsieur Alexandre HORVATH, membre.

M. Andreas MEYER, Syndic, et Mme Francine DUPUIS, Municipale, étaient présents pour répondre à nos questions et nous les remercions pour les explications fournies ainsi que de leur disponibilité.

La COGEFIN a étudié attentivement le préavis et au terme de sa discussion avec la Municipalité et d'un débat à huis clos, cette dernière n'a pas été en mesure d'approuver le préavis tel que présenté.

En effet, il n'a pas été possible de comprendre :

- l'évolution de la masse salariale qui en résulterait,
- le processus d'évaluations annuelles du personnel indispensable pour permettre les éventuelles adaptations salariales et primes mentionnées à l'article 10 ainsi que dans l'annexe 1 au chiffre 2.

Finalement, la COGEFIN souhaite une rencontre avec les parties concernées afin de leur permettre d'être entendues.

Au vu de ce qui précède, la COGEFIN recommande, à la majorité, le report du préavis pour permettre à la Municipalité d'adapter le règlement concernant le personnel communal. Enfin, la COGEFIN estime que le temps lui a manqué pour prendre une décision.

Le président,

Les membres,